



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 01/08/2025

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord Est

RUE JEAN RACINE

À compter du 18/08/2025 et jusqu'au 22/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **du 18 au 23 RUE JEAN RACINE** :

- La circulation est alternée par feux ou K10 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord Est et Secteur Ouest

RUE DU ROHIC

PROLONGATION DEL'ARRETÉ 25 AT 0637

À compter du 02/08/2025 et jusqu'au 15/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DU ROHIC** :

La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules d'entreprise exécutant les travaux, véhicule de police, véhicule de secours, véhicules de transport en commun et véhicule intervenant dans le cadre de l'entretien ;

- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Une mise en impasse est instaurée de part et d'autre de l'emprise chantier

SECTEUR CENTRE LE PORT – NORD GARE – NORD MENIMUR

AVENUE DU PRESIDENT WILSON, RUE DE METZ, GIRATOIRE DE LA GARE Travaux de chemisage des réseaux d'eaux usées

L'autorisation de procéder à des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, AVENUE DU PRESIDENT WILSON – RUE DE METZ – GIRATOIRE DE LA GARE est accordée exceptionnellement à l'entreprise ATEC durant les nuits du 3 au 26 septembre 2025 de 20h30 à 06h00.

Toutes les précautions seront prises pour gêner le moins possible le voisinage pour la réalisation des travaux au plus proche des habitations
